

ENTENTE POUR UN SITE DU RÉSEAU RTQ OCCUPÉ PAR UN CLUB MEMBRE DE RAQI

CONSIDÉRANT QUE Radio Amateur du Québec inc. (RAQI) est locataire des sites pour le réseau RTQ à la suite d'une entente tripartite MSP-RAQI-Services Partagé du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le club radioamateur _____ est propriétaire du répéteur _____ et l'opère avec l'accord de RAQI au site situé à _____.

CONSIDÉRANT QUE le répéteur _____ fait partie du Réseau d'Urgence de RAQI et qu'il est important d'avoir une uniformité dans l'opération.

CONSIDÉRANT QU'il est important de laisser, pour les générations à venir, un historique de l'utilisation par le club du site dont RAQI est locataire.

IL EST CONVENU ENTRE LE CLUB RADIOAMATEUR ET RADIOAMATEUR DU QUÉBEC inc. ce qui suit :

1. RAQI est le seul et unique intervenant auprès du locataire du site du réseau RTQ dont le club a l'utilisation.
2. RAQI est le seul et unique organisme à émettre les conditions d'utilisation des sites du réseau RTQ.
3. RAQI est le seul qui attribuera les codes d'accès aux divers répéteurs du réseau RTQ.
4. Aucun service autre que le répéteur sera branché sur le site du réseau RTQ.
5. Le branchement au réseau RTQ se fera en raccordant les répéteurs, sur demande, au réseau UHF maintenu par RAQI aux conditions de raccordement édictées par RAQI.
6. Les équipements du répéteur _____ appartenant aux clubs devront toujours être dans un très bon état d'opération. Le club devra aviser immédiatement RAQI de la mise hors service du répéteur pour quelques raisons.
7. RAQI pourra demander au club d'effectuer des ajustements au répéteur _____ pour être conforme aux normes du réseau RTQ. Si les modifications ne sont effectuées dans un délais raisonnable, RAQI pourra demander au club de retirer son répéteur du site afin de lui permettre d'en placer un autre.
8. L'utilisation par le club du site dont RAQI est locataire ne confère aucunement au club un droit sur ce site et son utilisation pourra toujours lui être retirée par RAQI, pour cause.
9. Le club, à l'occasion de réseau occasionnel, informera les auditeurs que le répéteur est dans un site du réseau RTQ dont RAQI est locataire et que c'est avec la collaboration de RAQI que le réseau peut se tenir sur ce répéteur.

Initiales pour le club _____

Initiales pour RAQI _____

10. RAQI pourra utiliser le réseau RTQ dans les bandes VHF et UHF en tout temps, après avoir informé le club, sur le site Web www.raqi.ca au moins 10 jours avant l'utilisation.
11. RAQI utilisera le réseau RTQ tous les premiers mardis de chaque mois afin de procéder à la séance d'entraînement du réseau d'urgence de RAQI sur le réseau RTQ.
12. RAQI pourra utiliser le réseau RTQ pour des réseaux d'informations afin de rejoindre la communauté radioamateur du Québec.

Et les parties on signées ce _____ de _____ 20____ à _____

Pour le club par :

Pour RAQI par :
Guy Lamoureux
Président et directeur général

Initiales pour le club _____

Initiales pour RAQI _____